

Exercer la médiation par l'animal dans la relation d'aide

RS6943 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	330, 332
Formacode(s)	44021, 43414
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/12/2024
Date d'échéance	18/12/2026

Certificateur(s)

CMPA FORMATIONS · SIRET : 90927523200033

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CMPA FORMATIONS	90927523200033	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification s'adresse aux professionnels de l'accompagnement d'aide à la personne dans le secteur du soin, du social et de l'éducation souhaitant favoriser la relation humaine accompagnée d'un ou plusieurs animaux. Cette pratique s'inscrit dans le cadre d'un projet institutionnel et sa mise en oeuvre se fonde sur une relation triadique incluant le bénéficiaire, l'animal et l'intervenant.

Préalablement, celui-ci réalise l'analyse des besoins spécifiques selon le type de public cible et évalue les résultats dans l'interdisciplinarité coopérative. L'intervenant mène les séances avec un ou plusieurs animaux spécifiquement éduqués permettant la réalisation des objectifs.

L'ensemble du projet est pensé dans le cadre éthique du respect des besoins, des souhaits des personnes accompagnés et dans le respect de bien-être animal. L'intervenant peut pratiquer au sein d'un établissement employeur ou à son propre compte, en tant qu'intervenant extérieur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser les besoins des bénéficiaires en médiation par l'animal en tenant compte de leurs spécificités physiques, physiologiques, mentales et sociales, en collaboration avec un référent institutionnel afin de définir des objectifs adéquats à la relation d'aide.

Identifier et sélectionner le ou les animaux médiateur en fonction du programme envisagé, du lieu d'intervention et du public mobilisé afin de susciter les interactions les plus adaptées, de sécuriser l'ensemble des acteurs et de préserver le bien-être de chacun

Prévoir les éléments matériels ou d'équipements spécifiques liés aux besoins des animaux et des bénéficiaires afin de respecter leur confort et leurs besoins physiologiques et d'optimiser l'impact des séances

Établir un budget prévisionnel permettant de mobiliser toutes les ressources nécessaires afin de piloter et de gérer le financement de l'activité

Établir un programme de médiation par l'animal en s'appuyant sur les contraintes de lieu et de public pour intégrer les caractéristiques du dispositif à visée éducative, thérapeutique, sociale ou d'animation

Présenter le cadre de l'intervention au début de l'activité à toutes les personnes impliquées dans la séance en énonçant clairement les règles d'hygiène et d'asepsie, les objectifs, le temps imparti, les règles de respect envers les

animaux, afin de les sécuriser tout en optimisant efficacement l'harmonie de la séance

Mettre en interaction les acteurs de la relation triadique (l'intervenant, le bénéficiaire et l'animal) selon le programme établi tout en respectant le bien-être de tous pour susciter des réactions positives et la réalisation des objectifs identifiés

Appliquer un cadre d'accompagnement éthique et réglementaire afin de garantir une pratique professionnelle bienveillante en médiation par l'animal dans la relation d'aide

Évaluer les séances réalisées en analysant le déroulement de la séance (comportement des animaux, les interactions humain/animal) pour prévoir, si nécessaire, un réajustement du programme et le choix des animaux afin de rédiger le bilan des actions préconisées

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La connaissance des contraintes réglementaires constitue une compétence fondamentale du référentiel de formation. Ces exigences incluent :

- La détention et présentation d'animaux domestiques au public ;
- Le transport d'animaux domestiques dans le cadre d'activités itinérantes ;
- Le Bien-être animal et la biosécurité ;
- L'accueil d'animaux en établissement sanitaire, social et médico-social ;

Le certificateur doit s'assurer que le professionnel maîtrise son cadre réglementaire et sait s'adapter au contexte et au projet dans lequel il intervient. Cela inclut la compréhension des exigences citées ci-dessus.

La détention de l'ACACED (Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques) n'est pas un prérequis pour obtenir la certification « Exercer la médiation par l'animal dans la relation d'aide ». Toutefois, selon l'article L214-6-1 du Code rural et de la pêche maritime, Modifié par LOI n°2021-1539 du 30 novembre 2021 - art. 8, au sein d'un même établissement, une seule personne titulaire de l'ACACED peut justifier de cette attestation pour l'ensemble des professionnels pratiquant la médiation par l'animal.

Pour les intervenants exerçant en médiation par l'animal, de manière indépendante ou à leur propre compte, l'attestation sera recommandée. Cette attestation, délivrée par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), est accessible après une formation d'une ou plusieurs journées, selon les catégories concernées. Les formations sont dispensées par des organismes habilités conformément à l'arrêté du 14 janvier 2022.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être qualifié dans le secteur du soin, de l'accompagnement éducatif et/ou pédagogique, de l'action sociale ou de l'animation

Être en capacité d'agir en relation avec les animaux

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

- 1 Responsable d'établissement médico-social
- 1 Psychologue
- 1 Éthologue

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- 1 Responsable d'établissement médico-social
- 1 psychologue
- 1 Éthologue

Base légale

Date de décision	18/12/2024
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/12/2026

Date de dernière délivrance possible 17/06/2027

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6943/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	2 825 €
Durée	159 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	43
Parcours menés à terme	14
Taux d'achèvement	33 %
Période	07/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	57
Montant total engagé	166 670 €
Coût moyen par dossier	2 924 €
Durée moyenne	164 h
Période	05/2025 – 09/2026
France compétences	86 %
Reste à charge titulaire	11 %
Entreprise	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.